

CTSD 1^{er} degré du 06 septembre 2021

Déclaration liminaire

Comme tout citoyen, chaque enseignant, personnel d'éducation et psychologue de l'Éducation nationale espérait cette rentrée 2021 « débarrassée » de la Covid. Malheureusement, l'évolution de l'épidémie notamment par le variant Delta et une quatrième vague conséquente imposent **à nouveau, à tous, de vivre une rentrée sous protocole** où masque et gestes barrières restent de rigueur.

Cependant les personnels ont des exigences légitimes pour pouvoir poursuivre **ce défi de dispenser à tous les élèves un enseignement de qualité** dans des conditions optimales de sécurité. On peut mesurer certains éléments favorables dans les dernières mesures du Ministère comme la prise en compte des demandes répétées des personnels quant à l'anticipation indispensable du protocole et la nécessité d'une graduation à différents niveaux (applicable nationalement comme localement) ou l'importance accordée à la qualité de l'air (même s'il reste très imprécis sur les moyens alloués aux collectivités locales pour parvenir à mesurer et améliorer). Cependant, chaque annonce ou clarification du ministre répond souvent très, trop, rapidement aux nombreuses questions que pose chaque point du protocole. La visibilité permise par un protocole annoncé plus tôt qu'à la rentrée précédente ne doit en rien occulter l'état toujours inapplicable de certaines mesures pourtant essentielles pour la protection de tous, telles que le non-brassage dans de nombreuses écoles ou encore la garantie d'une aération suffisante.

Du côté des enseignants, depuis le printemps 2020, la profession a été profondément bouleversée sur plusieurs aspects (regard sur le métier, gestes professionnels, relations aux familles et partenaires extérieurs, organisation du travail, santé et sécurité...). De nombreux éléments restent encore à mettre en œuvre pour que les conditions optimales de cette rentrée soient réunies :

- des **moyens en remplacement** pour pallier les absences inévitables de personnels liées à l'épidémie et des moyens de vie scolaire pour mettre en place les différents aménagements imposés par le protocole ;
- une **planification des livraisons** du matériel de protection ;
- un équipement en matériel pour la **qualité de l'air**, notamment sur les lieux de restauration où le port du masque n'est pas possible en permanence (capteurs de CO2 et purificateurs) ;
- un vrai accompagnement de la **santé physique et psychologique des personnels** notamment par une étude d'impact de la crise avec a minima une visite médicale par personnel ;
- des préconisations accompagnées d'un soutien financier à l'attention des collectivités locales en matière de **renovation et d'aménagement des locaux** (point d'eau, toilettes, coin repas des personnels, signalisation des sens de circulation...)

Pour que la rentrée 2021 soit pleinement réussie, les mesures qu'il reste à prendre sont connues, elles doivent être mises en place d'urgence. C'est pour cela que nous nous sommes permis de les rappeler dans cette déclaration liminaire, et qu'au niveau national, le SE-Unsa a écrit au ministre en ce sens dès le début du mois de juillet. Il en va de la scolarité, du parcours et de l'avenir de chaque élève ainsi que de la qualité de vie au travail de chaque personnel.

La qualité de vie au travail de chaque personnel dépend aussi de la **sérénité de son affectation** dans un établissement scolaire. Or, le SE-Unsa constate avec colère que cette année encore, l'administration n'a pas été en mesure d'assurer un mouvement des personnels respectueux des agents. En effet, les règles éditées par la note de service départementale et les lignes directrices de gestion académique se sont parfois vues interprétées de manière particulièrement illogique. Le flou créé par des **décisions inexplicables et inexpliquées** a généré de la tension au sein des équipes qui ne comprennent pas toujours pourquoi leur collègue qui a préparé la rentrée en juin dernier ne fasse aujourd'hui plus partie des enseignants de l'école (priorités des TRS,...). Pour que le bilan du mouvement 2022 ne ressemble pas à celui de 2021, l'Unsa Education demande à ce qu'un groupe de travail se tienne rapidement. Il devra être l'occasion d'écouter les revendications que nous portons, dans l'objectif d'aboutir à un mouvement réglementairement clair et compris par chacun. De plus, afin de vous faire connaître les incompréhensions précises de nos collègues sur certains points de la circulaire départementale du mouvement, nous souhaiterions prendre part à une relecture de cette circulaire, en amont de sa publication, afin notamment de réduire la charge de travail de la Diper dues aux nombreux retours de collègues ne comprenant pas l'application de certains points.

Pour en venir au sujet du jour, nous ne pouvons que regretter la **dotation insuffisante en termes de postes** pour cette rentrée 2021. Le nombre de postes restants (1,5 postes) ne vous laisse, Monsieur l'IA-Dasen, qu'une très faible marge de manœuvre. Or, plusieurs écoles auraient mérité une aide en raison notamment d'une corrélation entre effectifs élevés et multi-niveaux. De même, alors que le vivier de remplaçants n'a pas été renforcé, il a fallu l'utiliser pour missionner certains collègues sur des remplacements à l'année, manière précaire d'ouvrir provisoirement une classe.

Les représentants du SE-Unsa 42 en CTSD